

Pour solde de tous comptes

Le journal de bord SUD de la compta

Octobre 2014

« Un avenir pour chaque postier / Pacte social »

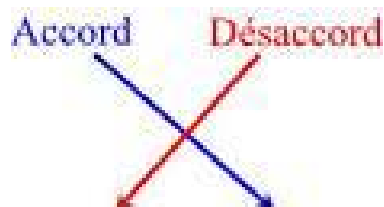
Non merci !

SUD n'en voulait pas pour les services comptables !

Direction Comptable du Réseau La Poste

La communication de La Poste ou des organisations syndicales signataires de l'accord « Un avenir pour chaque postier » ou « pacte social » bat son plein.

SUD, comme la CGT et FO ont refusé de signer cet accord qui aurait eu des conséquences désastreuses pour les services comptables, qui subissent restructurations sur restructurations depuis plusieurs années.



◆ Les suppressions d'emplois

En 10 ans, à La Poste, plus de 80 000 emplois ont été supprimés, et depuis le début de l'année, nous en sommes déjà à 5 000 emplois !

En 2006, pour les élections au Conseil d'Administration, 2 000 postiers étaient rattachés à la DECF, aujourd'hui, ils sont moins de 700 à la DCRLP, 400 à la D2C et moins de 100 au siège de La Poste : les services comptables ont perdu plus de 800 emplois en 8 ans !

Dès l'annonce de la non application de l'accord, La Poste a communiqué dans la presse qu'elle serait, peut-être, obligée de faire un plan social, mais ce n'est pas parce qu'elle ne fait pas de plan social qu'elle ne supprime pas d'emplois ! Par contre, elle a été le premier bénéficiaire du CICE (ce qui lui a permis de dégager un bénéfice), censé aider les entreprises à créer de l'emploi !

Ces suppressions ne sont plus suffisantes pour La Poste, elle veut aller plus loin, c'est pour cela qu'elle voulait que les organisations syndicales lui donne un chèque en blanc pour réorganiser davantage.

◆ Des conditions de reclassements catastrophiques

L'accord prévoyait la disparition de la seule garantie qui préserve (un tout petit peu) les conditions de vie des agents en reclassement ; l'obligation d'au moins une proposition de poste dans un rayon de 30 km du lieu d'affectation ou du domicile. Cette notion était remplacée par l'engagement de faire des propositions dans un bassin de vie qui peut faire une centaine de kilomètres...

A la DCRLP, avec la CDSF de 2009, plusieurs agents ont choisi de suivre leur activité dans un autre département, donc, si ce service rejoint fermait plus tard, le reclassement dans le bassin de vie aurait lieu à partir de ce lieu de travail !

Avec de telles conditions, il est évident que certains agents n'auraient pas pu accepter les propositions qui leur auraient été faites et auraient dû quitter La Poste : c'est inconcevable !



◆ L'amnésie du «Grand dialogue»

Le «Grand dialogue» à La Poste a été mis en place après une vague de suicides qui démontrait le malaise qui y règne. Les avancées étaient bien maigres, mais elles avaient l'avantage d'exister.

2 ans après, ce « pacte social » remettait en cause toutes les «avancées» du grand dialogue, dont la garantie qu'un agent dispose d'un délai de 2 ans entre 2 restructurations... 2 ans, ce n'était pourtant pas long pour les agents qui subissent les réorganisations, mais pour La Poste, c'était trop long pour pouvoir mettre en place ses nouvelles destructions.

Durant les négociations, La Poste s'est rendu compte qu'elle n'aurait pas de signataires en l'état, tout le monde étant conscient du désastre programmé. A la fin des négociations, elle a donc décidé de rajouter deux volets qui, négociés séparément, auraient dû faire l'objet d'un accord spécifique !

En procédant ainsi, elle était certaine de recueillir d'autres signatures...

◆ La revalorisation des grilles indiciaires des fonctionnaires : La Poste hors la loi !

Sous la pression des organisations syndicales, le Gouvernement a adopté une loi pour que les Fonctions Publiques revoient les grilles indiciaires des fonctionnaires des catégories B et C, le décret d'application est paru depuis janvier 2014 ! Nous ne sommes donc pas dans le cadre d'une quelconque générosité de La Poste !!! C'est la loi !!! Suite à la non signature de l'accord « un avenir pour chaque postier » qui intégrait cette mesure (?!), certains députés ont même interpellé le gouvernement à l'assemblée nationale pour pousser La Poste à respecter la loi :

- *François Lamy Député de l'Essonne Palaiseau, le 9 octobre 2014*
Réf : 2014 10 9-CP-1
Question écrite de François Lamy déposée le 9 octobre 2014 : Mesures bas salaires La Poste
M. François Lamy alerte M. le Premier Ministre sur le non respect par La Poste de l'application du décret paru en janvier 2014 concernant les mesures bas salaires de la Fonction publique. En effet, la négociation engagée par le Président pour un projet d'accord sur les mesures spécifiques proposées aux catégories B et C, a échoué.

Le Président a voulu fusionner ce projet avec le « Pacte social » portant sur l'avenir de La Poste, texte qui n'était pas acceptable en l'état pour une majorité de syndicats, et en a ainsi bloqué un accord de tous partenaires. Ainsi les fonctionnaires de catégories B et C de La Poste ne bénéficient toujours pas de ces mesures, quand elles sont appliquées depuis déjà plusieurs mois à tous les personnels de la Fonction publique et de Orange S.A. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser comment le gouvernement entend résoudre ce conflit et faire appliquer le décret.

• Question publiée au JO le : 14/10/2014
page : 8536

Mme Marie-Odile Bouillé alerte Mme la ministre de la décentralisation et de la fonction publique sur la non-application à La Poste des mesures bas salaires décidées par le Gouvernement en janvier 2014 pour les agents de catégorie B et C de la fonction publique. Une négociation au sein de La Poste s'est engagée au printemps 2014 sur la transposition du décret mais au dernier moment la direction de l'entreprise a fusionné ce projet négocié avec le « Pacte social », projet d'accord sur l'avenir de La Poste. Celui-ci étant rejeté par les organisations syndicales, c'est l'ensemble des dispositions négociées qui sont rejetées au détriment des plus bas salaires de l'entreprise qui compte encore 50 % de son effectif sous statut fonctionnaire. Elle lui demande ses intentions pour faire en sorte que La Poste applique les mesures « bas salaires » du décret de janvier 2014 dont l'application ne peut être conditionnée à l'acceptation d'autres accords sans lien entre eux.



◆ **La revalorisation du complément poste pour les contractuels : la peur des tribunaux !**

Depuis sa création, le Complément Poste est totalement inéquitable entre les fonctionnaires et les contractuels. Depuis de nombreuses années, les organisations syndicales ont interpellé plusieurs fois La Poste sur cette injustice, elle est restée totalement muette...

Alors, essentiellement SUD et FO, dans toute la France, ont accompagné des salariés pour qu'ils attaquent La Poste aux prud'hommes. A ce jour, il y a des centaines de recours déposés. Si La Poste perd, elle va devoir déboursier plusieurs millions ! C'est uniquement pour cette raison qu'elle a enfin décidé d'ouvrir des négociations, là non plus, il ne s'agit pas d'une quelconque générosité de sa part !

A travers la communication autour de la non-signature, La Poste essaie de faire croire aux postiers qu'ils n'auront aucune augmentation du fait des organisations syndicales non-signataires, pourtant, elle n'a jamais eu besoin d'accord pour appliquer de telles mesures :

1994 : le complément poste a été mis en place sans aucun accord !

2002 : début des grandes vagues de reclassement et mise en place d'indemnités fonctionnelles et géographiques sans accord ! Elles n'ont d'ailleurs jamais été revalorisées !

La part variable a également été créée sans aucune concertation !

Cette liste n'est pas exhaustive...

Et quand il y a des négociations salariales obligatoires pour les agents contractuels, La Poste leur octroie généreusement 0.6 % ! On ne peut pas dire qu'elle affiche une quelconque volonté de remonter le pouvoir d'achat de son personnel.



Donc, oui, SUD n'a pas signé et nous ne regrettons pas notre choix ! Depuis, l'attitude de La Poste est scandaleuse, que ce soit en terme de communication interne ou externe, où en pleine année électorale, elle essaie de faire croire aux postiers que les organisations syndicales non signataires sont irresponsables !

Dans ses communiqués interne, elle n'hésite pas à citer les autres, pensant aiguiller les postiers ! Mais les postiers ne sont pas dupes, lors des prochaines élections, leur vote ira vers ceux qui se préoccupent vraiment d'eux au quotidien !

Ces syndicats qui savent à quel point les agents sont mal lorsqu'ils subissent un reclassement et qui ne signeront jamais un accord qui aggraverait leurs conditions !

**Pour que SUD continue à vous défendre,
n'hésitez pas à nous contacter !**



Vos correspondants **Sud** : Annette Rivard, SCRLP CCPE IDF (rivard@sudptt.fr)
Jean-Pierre Kerambrun, SCRLP Tréso Lille (sud-ptt.59@wanadoo.fr)